Société de l'information, eEurope: initiative de la Commission, Conseil européen de Lisbonne, 23-24 mars 2000

2000/2034(COS) - 08/12/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF: lancer une initiative politique visant à garantir que l'Union européenne tire pleinement parti, pour les générations futures, des évolutions liées à la société de l'information (initiative eEurope). CONTENU: bien qu'elle joue un rôle moteur en matière de communications mobiles et de télévision numérique, l'Europe n'entre pas assez vite dans l'ère numérique et n'exploite pas pleinement le potentiel de la "nouvelle économie". L'initiative eEurope vise à accélérer ce processus. Ses principaux objectifs sont les suivants: - faire entrer tous les citoyens, foyers, entreprises, écoles et administrations dans l'ère numérique et leur donner un accès en ligne, - introduire en Europe une culture numérique soutenue par un esprit d'entreprise favorable au financement et au développement de nouvelles idées, - veiller à ce que l'ensemble de ce processus ait une vocation d'intégration sociale, gagne la confiance du consommateur et renforce la cohésion sociale. L'accès et l'utilisation d'Internet par l'intermédiaire d'un ordinateur, d'un téléphone mobile ou d'un décodeur de télévision doivent devenir monnaie courante. Pour réaliser cet objectif ambitieux, l'Europe doit surmonter les handicaps qui gênent actuellement l'introduction rapide des technologies numériques, à savoir: - un accès généralement coûteux, aléatoire et lent à Internet et au commerce électronique, - un nombre trop limité de personnes dotées d'une culture numérique et d'un accès en ligne, - l'absence d'une culture suffisamment dynamique, entreprenante et axée sur les services, - un secteur public qui ne joue pas assez un rôle actif pour permettre le développement d'applications et de services novateurs. L'initiative eEurope s'appuie sur le cadre politique existant pour se concentrer sur des actions prioritaires, là où l'adoption d'approches communes constitue une valeur ajoutée européenne. Ces actions sont les suivantes: - faire entrer la jeunesse européenne dans l'ère numérique (toutes les écoles devraient avoir accès à Internet d'ici la fin 2001), - un accès moins cher à Internet, - accélérer le commerce électronique, - un accès Internet rapide pour les chercheurs et les étudiants, - un accès sûr à Internet grâce aux cartes à puce, - du capital risque pour les PME de haute technologie, - l'implication électronique des personnes handicapées, - des soins de santé en ligne, - des transports intelligents, - les gouvernements en ligne. Chaque action privilégie des objectifs spécifiques ambitieux à réaliser rapidement. La Commission ne peut les atteindre seule. Des efforts conjoints doivent être consentis par les États membres, la Commission, l'industrie et les citoyens. Ces efforts doivent être étendus aux pays candidats à l'adhésion.